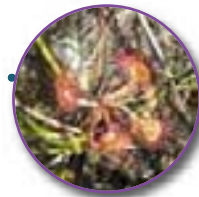


# Région du deuxième Plateau et du Haut-Jura

Les zones humides  
Vous connaissez ?

Si certains milieux humides sont des sites reconnus au niveau international ou européen et font l'objet d'une protection particulière, il en existe des milliers d'autres beaucoup plus ordinaires. Nous avons ainsi probablement tous déjà vu ou traversé une zone humide sans le savoir, peut-être même passons nous à côté tous les jours. Voici quelques éléments issus de l'inventaire des petites zones humides qui permettront de mieux connaître une partie de ces milieux présents autour de chez nous...

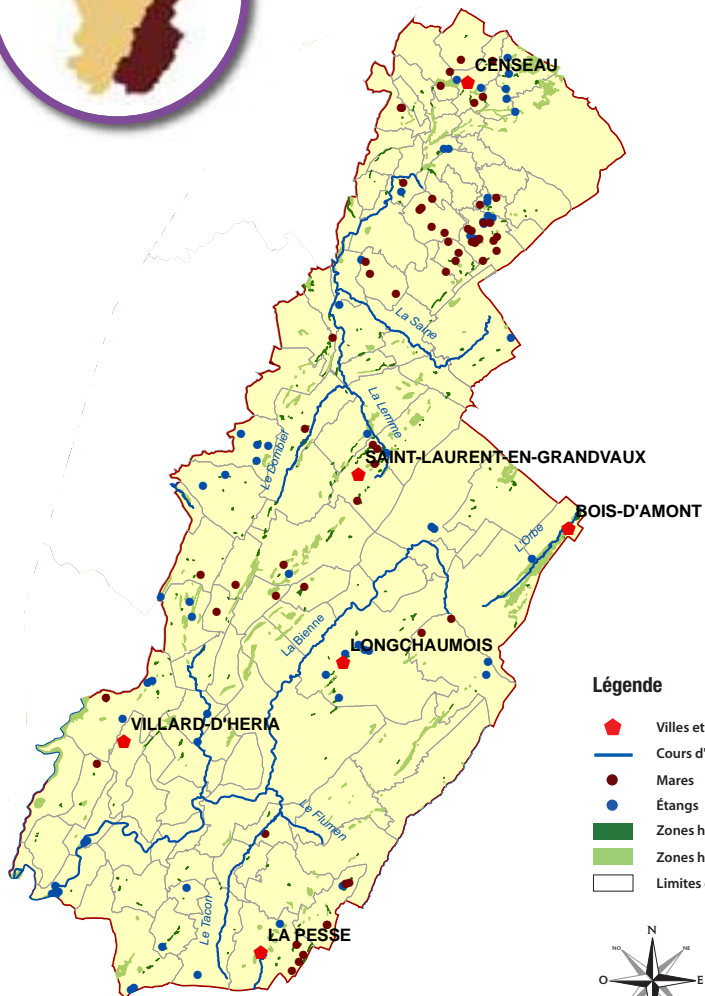


## La région naturelle en quelques chiffres

- Altitude moyenne : 875 m
- Superficie totale : 131 889 ha
- Superficie de milieux humides : 3312 ha
- Données de l'inventaire  
FDCJ 2006-2009 : 495 ha pour 294 zones
- Nombre de mares : 62

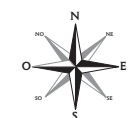
Le deuxième Plateau est situé entre 800 et 950 m d'altitude et s'étire sur toute la longueur du Jura comtois, où s'observent de belles forêts (Joux) et de grands plateaux (Nozeroy, Grandvaux). Le Haut-Jura, petite partie du massif jurassien s'échelonne de 800 à 1600 m d'altitude. Il est recouvert à 80% de forêts.

Les milieux humides inventoriés par les différents organismes couvrent 2,1% de la superficie totale de cette région naturelle. Cette dernière a une responsabilité départementale importante puisqu'elle abrite 15% de la surface totale des milieux humides jurassiens, surface relativement faible justifiant l'importance de préserver ces milieux peu nombreux.



### Légende

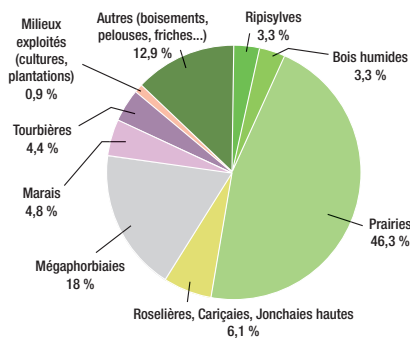
- Villes et villages
- Cours d'eau
- Mares
- Étangs
- Zones humides issues de l'inventaire FDCJ
- Zones humides issues de l'inventaire DREAL
- Limites communales



0 3 350 6 700 13 400  
Mètres



Quels sont les milieux que l'on trouve sur cette région naturelle ?



Cette région naturelle abrite des milieux remarquables qui font l'objet d'une protection spécifique comme...



**Végétation des bas-marais neutro-alkalins :** végétation herbacée, se formant sur un sol constamment gorgé en eau même en été, où se développent des végétaux caractéristiques comme les laïches, les choins, les orchidées,...



**Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, submontagnards à montagnards continentaux :** végétation assez basse dominée par la molinie, milieux caractérisés par la formation de touradons. On peut rencontrer notamment la Gentiane des marais, la Molinie bleue et de nombreuses laïches...

... mais également des espèces végétales protégées au niveau régional ou national comme...



**Droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia* L.) :** plante carnivore se développant dans les marais tourbeux.



**Parnassie des marais (*Parnassia palustris* L.) :** plante vivace se développant dans les landes et prairies marécageuses.

Pour plus de renseignements, la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura tient à votre disposition la fiche détaillée de votre commune.

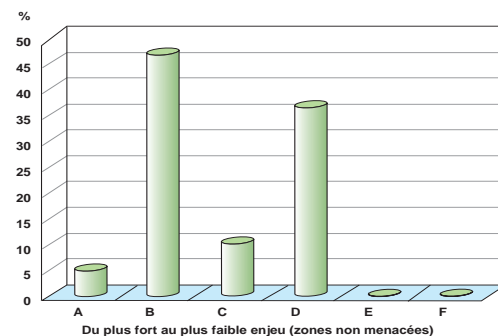
Fédération Départementale des Chasseurs du Jura  
Rue de la Fontaine salée - 39140 ARLAY  
Tél. : 03 84 85 19 19 • Fax : 03 84 85 19 10 - www.chasseurdujura.com

## Quelques définitions :

- **Ripisylve :** formation forestière naturelle et riveraine d'un milieu aquatique, notamment le cours d'eau. Elle peut former un liseré étroit ou occuper une large surface de chaque côté du cours d'eau. C'est un milieu transitoire entre milieu terrestre et aquatique. Grâce à sa forme linéaire, elle joue le rôle de corridor écologique, facilitant le déplacement de la faune.
- **Mégaphorbiaie :** groupement de végétation herbacée haute (1 mètre) se développant sur un sol humide souvent dans une dépression, à proximité d'un cours d'eau.
- **Roselière, Cariçaie et Jonchaie haute :** végétation constituée de roseaux, carex ou juncs, bordant un milieu aquatique (lacs, rivières, ruisseaux et marais).
- **Milieux exploités :** zones humides exploitées par l'homme (cultures, plantations...).
- **Autres milieux :** autres boisements (feuillus ou conifères), pelouses, taillis, friches, etc.

L'inventaire réalisé par la FDCJ a permis d'établir un diagnostic de chaque milieu recensé et de mieux connaître leur état de santé. Ces informations relevées sur le terrain ont permis de dresser un classement des différentes zones.

- Catégorie A :** zones où les efforts de gestion doivent se concentrer afin de conserver des enjeux écologiques et économiques majeurs ;
- Catégorie B :** zones à enjeux forts mais faiblement menacées devant être surveillées et/ou valorisées ;
- Catégorie C :** zones à enjeux moyens à forts et fortement menacées ;
- Catégorie D :** zones à enjeux moyens à forts non ou faiblement menacées ;
- Catégorie E :** zones à enjeux faibles dont l'état de conservation peut difficilement évoluer ;
- Catégorie F :** zones à enjeux faibles non menacées.



Classement des zones selon leurs enjeux sur ce secteur

La région du deuxième Plateau et du Haut Jura a la chance de comptabiliser le plus de zones à enjeux forts méritant d'être surveillées et/ou valorisées par rapport aux autres régions du département. Pour préserver ce patrimoine naturel, il est possible d'agir en mettant en œuvre des mesures de gestion adaptées. Si vous souhaitez intervenir ou si vous avez connaissance de sites pouvant faire l'objet de ce type d'actions, n'hésitez pas à nous contacter afin de vous mettre en relation avec des structures locales pouvant vous accompagner dans vos démarches.